

Délibération du Conseil municipal

Séance du 1^{er} juillet 2025

Le premier juillet deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents | BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PUSHPARAJ Emilie, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

LABORDERIE Philippe à CHOUTEAU Edith
LIOTON Valérie à VIGNER Jean-Philippe
PICARD Corinne à BOYER Emilie
RAVELEAU René à GUIBERT Vincent

Absent(s) excusé(s)

LECACHEUR Julien

Absents

DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne

Secrétaires de séance

PENEAU Sylvie, SOUILHE Jérôme

Convocation adressée le 25 juin 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 4 juillet 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE0107-11 | Education – Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 227-4, R. 227-1, et R. 227-16,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1 et R. 551-13,

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 13 juin 2018,

Vu l'avis du conseil central d'administration de la Mutualité sociale agricole en date du 14 juin 2018,

Vu l'avis du conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales en date du 26 juin 2018,

Vu le Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs,

Considérant la nécessité d'évolution des règlements intérieurs actuels,

Considérant l'avis du comité consultatif Ville attentive à toutes et à tous en date du 5 juin 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires et sa mise en application à compter du 1er septembre 2025.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	26
Présents	22	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	26	TOTAL	26
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

**Le maire,
Jean-Paul PAVILLON**

